

**Annexe 1 - Inventaire des éléments de patrimoine  
identifiés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du  
Code de l'urbanisme**

# INVENTAIRE DU PATRIMOINE REMARQUABLE

*AU TITRE DES ARTICLES L.151-19 ET  
L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME*

Commune de TOURRETTES - Var



2 rue Alberti  
06000 NICE



Selon l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme :

« Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. »

Selon l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme :

« Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation.

Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, ces prescriptions sont celles prévues aux articles L.113-2 et L.421-4.

Il peut localiser, dans les zones urbaines, les terrains cultivés et les espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger et inconstructibles quels que soient les équipements qui, le cas échéant, les desservent. »

L'identification des éléments du patrimoine remarquable de la commune est réalisée graphiquement, sur le plan de zonage du PLU, et fait l'objet d'une fiche descriptive qui permet de justifier les mesures de protection.

Initialement, ces mesures n'ont de valeur que de recommandation. Les travaux, installations et aménagements ayant pour effet de supprimer ou de modifier un élément identifié doivent uniquement être précédés d'une déclaration préalable de travaux.

Dans certains cas néanmoins, des éléments de patrimoine remarquables nécessitent un niveau de protection plus fort, imposant des prescriptions aux demandeurs. Ce niveau de protection est alors indiqué dans la fiche et dans le règlement du PLU.

Le repérage et l'institution d'une protection au titre du L.151-19 et L.151-23 du Code de l'Urbanisme permet de compléter les servitudes actuellement instaurées sur le territoire communal – monuments historiques (classés ou inscrits), sites et monuments naturels...

Pour information, l'inventaire du patrimoine remarquable n'est pas exhaustif.

## NIVEAU DE PROTECTION

### Type 1

Valeur uniquement de recommandation ; les travaux, installations et aménagements qui ont pour effet de supprimer ou modifier l'élément identifié doivent faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux.

### Type 2

L'élément identifié doit être préservé dans sa volumétrie d'origine. Les travaux, installations et aménagements à venir seront limités et ne devront pas remettre en cause l'équilibre architectural du bâtiment et son aspect originel.

### Type 3

Protection forte ; l'ensemble de l'élément identifié doit être préservé, mis en valeur et réhabilité dans son aspect originel et avec ses caractéristiques architecturales initiales.

### Type 4

Préservation des ensembles naturels, végétation...

*Arbres isolés* : ils seront protégés en totalité. Si pour des raisons phytosanitaires, leur abattage s'avérerait indispensable, ils seront remplacés par des sujets identiques (hauteur, circonférence, espèce...)

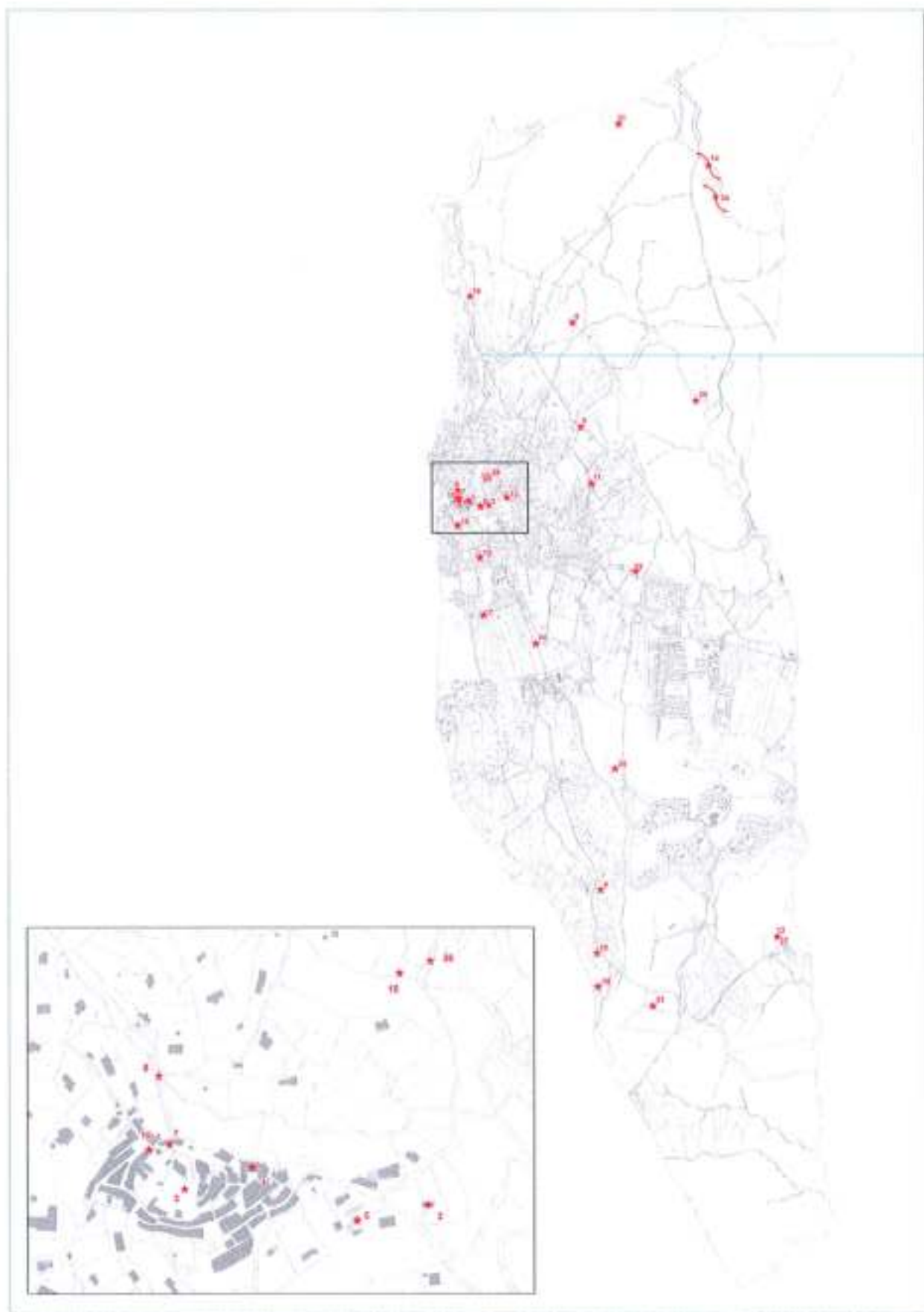
*Ensemble naturel* : les caractéristiques géologiques de ces ensembles ainsi que leur environnement paysager



# LISTE DES ÉLÉMENTS REMARQUABLES

|                                                                  |           |
|------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>INTRODUCTION .....</b>                                        | <b>2</b>  |
| <b>LISTE DES ÉLÉMENTS REMARQUABLES .....</b>                     | <b>4</b>  |
| <b>Patrimoine religieux.....</b>                                 | <b>5</b>  |
| N°1 - Église paroissiale Saint-André .....                       | 5         |
| N°2 - Chapelle Notre-Dame de l'Annonciation .....                | 6         |
| <b>Éléments architecturaux .....</b>                             | <b>7</b>  |
| N°3 - Tour de l'Horloge .....                                    | 7         |
| N°4 - Le Four à pain (Mireur).....                               | 8         |
| N°5 - Le Colombier Martel .....                                  | 9         |
| N°6 - La bastide de Galatte .....                                | 10        |
| N°7 - Le Cadran solaire .....                                    | 11        |
| <b>Lavoirs, fontaines, puits et sources.....</b>                 | <b>12</b> |
| N°8 - Lavoir du Boudoura .....                                   | 12        |
| N°9 - Lavoir du Lac .....                                        | 13        |
| N°10 - Fontaine de la Place du Terrail .....                     | 14        |
| N°11 - Source de la Foux .....                                   | 15        |
| N°12 - Puits Saint-Louis .....                                   | 16        |
| <b>Patrimoine hydraulique .....</b>                              | <b>17</b> |
| N°13 - Canal du Marquis de Villeneuve.....                       | 17        |
| N°14 - Canal de la Siagnole et réservoirs .....                  | 18        |
| N°15 - Retenues calcifiées du Chautard .....                     | 19        |
| <b>Patrimoine provençal - bastides et mas remarquables .....</b> | <b>20</b> |
| N°16 - Château du Puy.....                                       | 20        |
| N°17 - La Grande Bastide .....                                   | 21        |
| N°18 - La Bastide des Bertrand .....                             | 22        |
| N°19 - La Bastide du Peyrard .....                               | 23        |
| N°20 - Le Château Bouge .....                                    | 24        |
| N°21 - La Ferme de la République .....                           | 25        |
| N°22 - Le Mas de Tassy .....                                     | 26        |
| <b>Ruines .....</b>                                              | <b>27</b> |
| N°23 - Dolmen de la Verrerie Vielle.....                         | 27        |
| N°24 - Chapelle Saint-Simon.....                                 | 28        |
| N°25 - Bourg Castral de Velnasque.....                           | 29        |
| N°26 - Vieux Moulin dit le Moulin Brûlé .....                    | 30        |
| N°27 - Bastide Saint-Louis .....                                 | 31        |
| <b>Elements paysagers remarquables.....</b>                      | <b>32</b> |
| N°28 - GR 49 et sentiers .....                                   | 32        |
| N°29 - Le Chêne de Mireur.....                                   | 33        |
| <b>Eléments archéologique remarquables .....</b>                 | <b>34</b> |
| N°30 - Acqueduc de Fréjus.....                                   | 34        |

## LISTE DES ÉLÉMENTS REMARQUABLES



INVENTAIRE DU PATRIMOINE REMARQUABLE

# N°1 - ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-ANDRÉ

Village historique - Parcelle n°14, section M

TYPE DE PROTECTION

1

CADASTRE



PHOTO AÉRIENNE

## Descriptif :

Citée en 1043 lors d'une donation à l'Abbaye Saint Victor de Marseille (cartulaire Saint-Victor n°531), l'église paroissiale Saint-André fut fortement endommagée pendant la destruction du « Château » de Tourrettes.

Sa restauration commença en 1546 et le clocher fut construit en 1634 (BB9 f°97)



REPRÉSENTATION

INVENTAIRE DU PATRIMOINE REMARQUABLE



## N°2 - CHAPELLE NOTRE-DAME DE L'ANNONCIATION

Chemin du Vieux Moulin - Parcelle n°243, section L

TYPE DE PROTECTION

1

CADASTRE



PHOTO AÉRIENNE



### Descriptif :

Connu dès 1297, cet édifice a subi des transformations successives.

La chapelle servit de sépulture à la famille de Villeneuve avant de devenir la chapelle des Pénitents Blancs de Tourrettes, confrérie qui subsista après la Révolution de 1789.

REPRÉSENTATION



INVENTAIRE DU PATRIMOINE REMARQUABLE

## N°3 - TOUR DE L'HORLOGE

Place de l'Horloge - Parcelle n°124, section M

TYPE DE PROTECTION

1

CADASTRE



PHOTO AÉRIENNE



### Descriptif :

Vestige d'anciennes fortifications (ou château) détruites lors des guerres de religion par les Fayençois en 1590.



REPRÉSENTATION

INVENTAIRE DU PATRIMOINE REMARQUABLE



## N°4 - LE FOUR À PAIN (MIREUR)

Les Colles Méridionales - Parcelle n°297, section I

TYPE DE PROTECTION

1

CADASTRE



PHOTO AÉRIENNE

### Descriptif :

Four à pain dont la construction date du 17<sup>ème</sup> siècle.

Les murs extérieurs sont en pierre de pays montées au ciment de chaux.

Sur la face du four, la « Gueule » en forme d'arc brisé en lancette est caractéristique. Elle servait à l'alimentation en bois de chauffe et à l'enfournement du pain.



REPRÉSENTATION

INVENTAIRE DU PATRIMOINE REMARQUABLE

## N°5 - LE COLOMBIER MARTEL

Calade de la Scierie - Parcelle n°101, section L

TYPE DE PROTECTION

1

CADASTRE



PHOTO AÉRIENNE



### Descriptif :

Colombier (pigeonnier) des marquis de Villeneuve, seigneurs de Tourrettes.  
Le château de Villeneuve est aujourd'hui le siège de la mairie.



REPRÉSENTATION

INVENTAIRE DU PATRIMOINE REMARQUABLE



## N°6 - LA BASTIDE DE GALATTE

Chemin de Fayence - Parcelle n°148, section C

TYPE DE PROTECTION

1

CADASTRE



PHOTO AÉRIENNE



### Descriptif :

Bastide datant de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle en pierre, tuiles canal.

Elle est constituée d'une cave agricole et comprend en rez-de-chaussée une cuve de stockage cannelée vernissées et au-dessus une pièce d'habitation avec l'emplacement mural d'un ancien four à pain.

REPRÉSENTATION



INVENTAIRE DU PATRIMOINE REMARQUABLE



## N°7 - LE CADRAN SOLAIRE

Village - Parcelle n°7, section M

TYPE DE PROTECTION

1

CADASTRE



PHOTO AÉRIENNE



### Descriptif :

Cadran peu déclinant du matin, gravé et peint sur crépi, carré.

Lignes chiffrées en bout.

Style polaire fléché issu du blason de la commune.

Date de 1825.

Devise : « Je suis pour tous ».



REPRÉSENTATION



INVENTAIRE DU PATRIMOINE REMARQUABLE

## N°8 - LAVOIR DU BOUDOURA

Vallon de Boudoura - Parcelle n°240, section C

TYPE DE PROTECTION

1

CADASTRE

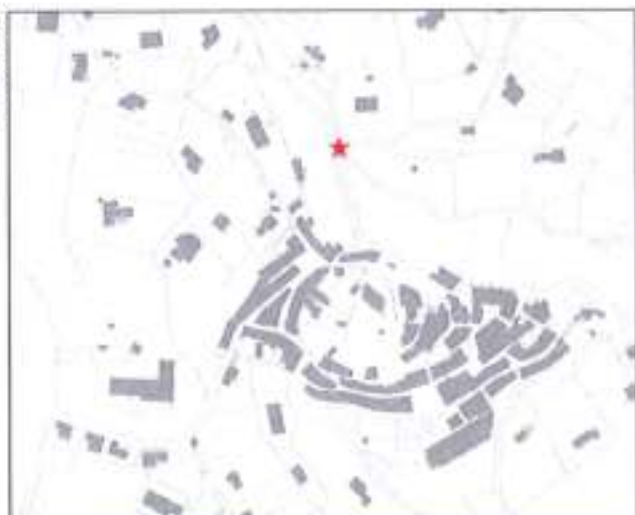


PHOTO AÉRIENNE

### Descriptif :

Alimenté par une source, ce lavoir est mentionné dans un texte du XVI<sup>ème</sup> siècle.



REPRÉSENTATION

INVENTAIRE DU PATRIMOINE REMARQUABLE



## N°9 - LAVOIR DU LAC

Chemin du Lac - Parcelle n°1063, section C

TYPE DE PROTECTION

1

CADASTRE



PHOTO AÉRIENNE



### Descriptif :

Lavoir en pierres sèches, constitué de trois bacs sur le bord du chemin du Lac, à une dizaine de mètres en amont de l'intersection avec le chemin de la Tuilerie.

Il a été construit en même temps que le canal de Villeneuve (1890). Il servait à une dizaine de familles des quartiers du Lac, Lavagne et L'éouvé pour leurs lessives.

Longueur : 6,50 m - Largeur : 2 m

Il est alimenté en eau par le Canal de Villeneuve.



REPRÉSENTATION



## N°10 - FONTAINE DE LA PLACE DU TERRAIL

Place du Terrail - Parcelle n°192, section M

TYPE DE PROTECTION

1

CADASTRE



PHOTO AÉRIENNE



### Descriptif :

Fontaine du Terrail.

Dès 1824, la commune de Tourrettes mettait à l'ordre du jour de ses délibérations la construction d'une fontaine dans le village.

Elle ne fut achevée qu'en 1884 après que la commune ait souscrit un emprunt.

Le Conseil Général offrit alors à la commune la Marianne répertoriée pour récompenser l'effort accompli pour amener l'eau dans le village.

REPRÉSENTATION



INVENTAIRE DU PATRIMOINE REMARQUABLE

## N°11 - SOURCE DE LA FOUX

Parcelle n°250, section D

TYPE DE PROTECTION

1

CADASTRE

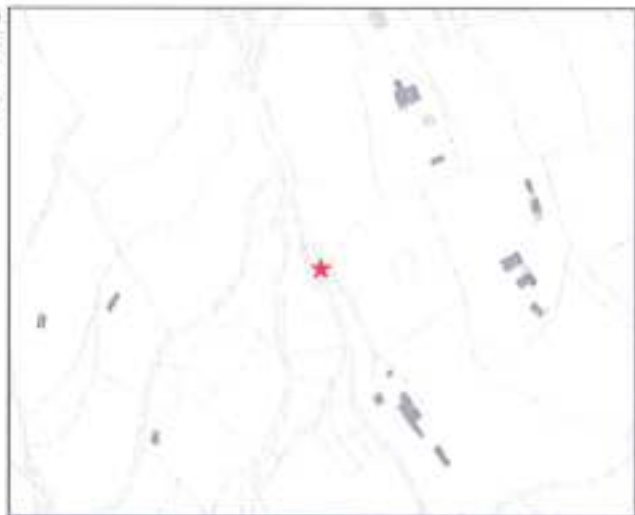


PHOTO AÉRIENNE



### Descriptif :

Située à l'est de la commune, dans le quartier de la Foux, au-dessous du quartier de Lavagne, dans la parcelle cadastrale section D n°250, appartenant à la commune.

Un bassin en pierres de 4 m x 1,20 m a été construit en aval.

Eau naturelle analysée tous les ans, propre à la consommation.

Débit en période de sécheresse : 1 litre par seconde.



REPRÉSENTATION

INVENTAIRE DU PATRIMOINE REMARQUABLE



## N°12 - PUIITS SAINT-LOUIS

Parcelle n°32, section G

TYPE DE PROTECTION

1

CADASTRE



PHOTO AÉRIENNE



### Descriptif :

Puits en pierres sèches, situé dans la parcelle cadastrée section G n°32, d'un diamètre de 2 m avec margelle, profondeur de 28 m dont 12 m d'eau après une période de sécheresse (hiver 2016).

Situé à l'est de la ruine de Saint Louis, à environ 50 m.



REPRÉSENTATION

INVENTAIRE DU PATRIMOINE REMARQUABLE



## N°13 - CANAL DU MARQUIS DE VILLENEUVE

Quartier du Pavillon

TYPE DE PROTECTION

4

CADASTRE



PHOTO AÉRIENNE

**Descriptif :**

Le Marquis de Villeneuve avait acheté 110 L / sec d'eaux de la Siagnole pour ses différentes « fabriques ». Véhiculées par le Chautard jusqu'au Moulin Brûlé, ces eaux passaient ensuite dans le canal qui commence juste en dessous du moulin.

L'eau du Marquis n'était pas toute utilisée par lui : il a donc créé une partition au milieu de ce canal pour revendre le surplus. D'un côté les eaux considérées comme « eaux du Chautard » étaient gratuites pour les ayant droit, de l'autre les abonnés au canal de Villeneuve devaient payer leur écot.

Ce système perdurait encore il y a une dizaine d'années.



REPRÉSENTATION

# N°14 - CANAL DE LA SIAGNOLE ET RÉSERVOIRS

TYPE DE PROTECTION

4

CADASTRE



PHOTO AÉRIENNE



## Descriptif :

Ce canal amène l'eau des sources de la Siagnole jusqu'à la commune de Tourrettes entre le bassin répartiteur de Saint Raphaël et la rivière du Chautard.



REPRÉSENTATION

INVENTAIRE DU PATRIMOINE REMARQUABLE



## N°15 - RETENUES CALCIFIÉES DU CHAUTARD

Parcelle n°644, section C

TYPE DE PROTECTION

4

CADASTRE



PHOTO AÉRIENNE



### Descriptif :

Le cours du Chautard présente en de nombreux endroits des barrages calcaires faits de concrétions. Ces concrétions se forment lorsqu'un obstacle vient ralentir le débit de l'eau (branches tombées en travers du lit, accumulation de débris sur des pierres du cours d'eau). Certaines ont été aidées par l'homme : c'est le cas du détournement de l'eau du Chautard au lieu-dit « La Destourbe » pour alimenter le moulin. Ces cuves naturelles ou aidées par l'homme étaient utilisées pour rouir le chanvre et aiguïser les lames, activités qui ont laissé des traces dans notre histoire.



REPRÉSENTATION

INVENTAIRE DU PATRIMOINE REMARQUABLE

## N°16 - CHÂTEAU DU PUY

Place Gal. Fabre - Parcelle n°392, section L

TYPE DE PROTECTION

1

CADASTRE



PHOTO AÉRIENNE



### Descriptif :

Le Château du Puy a été construit par Jacques Alexandre Fabre, tourretan et polytechnicien.

Il fut envoyé en 1809 par Napoléon 1<sup>er</sup> auprès du Tsar Alexandre 1<sup>er</sup>. Après 20 ans auprès du tsar, et d'immenses travaux dans toute la Russie (routes, édifices civils et militaires), il obtint en 1833 la permission de se retirer « provisoirement » en France.

De retour à Tourrettes, il fit construire sur la colline du Puy une vaste demeure reproduisant l'école de la colonie militaire de Saratov achevée par ses soins. Il y mourut en 1844.



REPRÉSENTATION

INVENTAIRE DU PATRIMOINE REMARQUABLE



## N°17 - LA GRANDE BASTIDE

Chemin de la Grande Bastide - Parcelle n°84 et 94 à 99, section K

TYPE DE PROTECTION

1

CADASTRE



PHOTO AÉRIENNE

### Descriptif :

Il s'agit d'une importante construction, flanquée d'une tour qui a été raccourcie. Cette maison fortifiée fin XVI<sup>ème</sup> - début XVII<sup>ème</sup> appartenait aux Villeneuve.

Le domaine est actuellement la propriété de Monsieur Stumpf.



REPRÉSENTATION

INVENTAIRE DU PATRIMOINE REMARQUABLE

## N°18 - LA BASTIDE DES BERTRAND

Parcelles n°350 à 356, section I

TYPE DE PROTECTION

1

CADASTRE



PHOTO AÉRIENNE



### Descriptif :

Située au sud de la commune, entourée de terres agricoles, se trouve un vaste bâtiment agricole et d'habitation - ancienne ferme à rénover.



REPRÉSENTATION

INVENTAIRE DU PATRIMOINE REMARQUABLE



## N°19 - LA BASTIDE DU PEYRARD

Parcelle n°107, section C

TYPE DE PROTECTION

1

CADASTRE



PHOTO AÉRIENNE

### Descriptif :

Située au sommet du vallon du Peyrard du Chautard avec sa vue sur la plaine, cette bastide du début du 18<sup>ème</sup> siècle, était la maison de Maître du quartier du Peyrard.



REPRÉSENTATION

INVENTAIRE DU PATRIMOINE REMARQUABLE

## N°20 - LE CHÂTEAU BOUGE

Domaine de Terre Blanche - Parcelle n°874, section I

TYPE DE PROTECTION

1

CADASTRE



PHOTO AÉRIENNE



### Descriptif :

Famille originaire de la ville de Toulon, le Baron Charles Bouge fut colonel des armées du Premier Empire.

Le château construit vers 1850 par Antoine Bouge restera la demeure familiale jusqu'à la construction du Golf de Terre Blanche.

Bel exemple architectural de maison bourgeoise du 19ème siècle.



REPRÉSENTATION

INVENTAIRE DU PATRIMOINE REMARQUABLE



## N°21 - LA FERME DE LA RÉPUBLIQUE

L'Adrech du Pibresson - Parcelle n°10, section B

TYPE DE PROTECTION

1

CADASTRE



PHOTO AÉRIENNE



### Descriptif :

Située au nord de la commune, entourée de terres agricoles, se trouve une ancienne ferme à rénover.



REPRÉSENTATION

INVENTAIRE DU PATRIMOINE REMARQUABLE

## N°22 - LE MAS DE TASSY

Tassy - Parcelle n°647, section E

TYPE DE PROTECTION

1

CADASTRE



PHOTO AÉRIENNE

### Descriptif :

Tassy - Tassi

Un chevalier de Tassy a existé.

Il s'agit dès le 17<sup>ème</sup> siècle d'un domaine dépendant des cisterciens des Îles de Lérins.



REPRÉSENTATION

INVENTAIRE DU PATRIMOINE REMARQUABLE



# N°23 - DOLMEN DE LA VERRERIE VIEILLE

Le Jas de la Maure - Parcelle n°21, section H01

TYPE DE PROTECTION

1

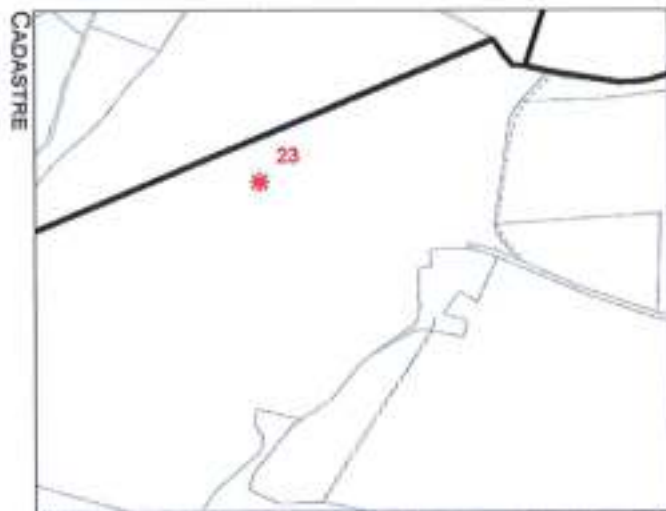


PHOTO AÉRIENNE

## Descriptif :

Époque romaine.

Il s'agit de deux pseudo-menhirs avec cupules : deux pierres quadrangulaires dressées, dont l'une possède trois trous alignés.

Structure longue de 3m et large de 2m formée de 5 grandes dalles de grès séparées par des murets de pierres sèches. 2 d'entre elles encadrent une ouverture prolongée par un couloir, de 4 m de long environ orienté vers l'ouest. Une dalle est disposée en travers de la chambre funéraire et partage cette dernière en 2 parties égales. La dalle de couverture a disparu.

Découvert et fouillé en 1876 par le docteur Olivier, médecin à Montauroux, fouillé en 1929 par Goby en 1929 et G. Désirat en 1978.



REPRÉSENTATION

## N°24 - CHAPELLE SAINT-SIMON

Route de la Grande Bastide - Parcelle n°48, section F

TYPE DE PROTECTION

1

CADASTRE

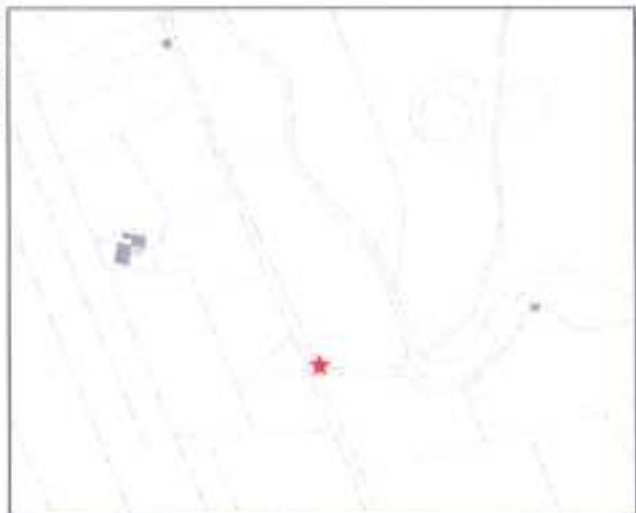


PHOTO AÉRIENNE



### Descriptif :

Époque romaine et Moyen Âge.

La Chapelle Saint-Simon fait partie des chapelles citées en 1038 dans le cartulaire de l'Abbaye de Lérins.



REPRÉSENTATION

INVENTAIRE DU PATRIMOINE REMARQUABLE



## N°25 - BOURG CASTRAL DE VELNASQUE

La Blacassière - Parcelle n°741, section D

TYPE DE PROTECTION

1

CADASTRE



PHOTO AÉRIENNE



### Descriptif :

Moyen Âge.

Inscrit à l'inventaire général du Patrimoine Culturel

Construit sur un éperon rocheux au dessus du gué de Camiole, ce « castelet » est désormais difficile à repérer dans la végétation.

Les ruines comprennent des murs d'enceinte, une porte d'entrée, une fenêtre. Ses plans ont été relevés et des sondages effectués en 1978 par Guy Désirat, archéologue départemental.



REPRÉSENTATION

INVENTAIRE DU PATRIMOINE REMARQUABLE

## N°26 - VIEUX MOULIN DIT LE MOULIN BRÛLÉ

Quartier du Puy - Parcelle n°646, section L

TYPE DE PROTECTION

**1**

CADASTRE



PHOTO AÉRIENNE

### Descriptif :

La bâtisse appartenait en 1839 au Comte Henri de Villeneuve-Bargemon.

Elle fut transformée en moulin à huile et à farine en 1856 et incendiée le 15 mai 1930.

La partie la plus ancienne est datable au moins du XVII<sup>ème</sup> siècle.



REPRÉSENTATION

INVENTAIRE DU PATRIMOINE REMARQUABLE



## N°27 - BASTIDE SAINT-LOUIS

Chemin de Saint-Louis- Parcelle n°30, section G

TYPE DE PROTECTION

1

CADASTRE



PHOTO AÉRIENNE



### Descriptif :

Il s'agit d'un vaste bâtiment d'habitation et agricole. Cette bastide appartenait à la famille de Villeneuve jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

L'activité agricole (bergerie) prit fin dans les années 1950.

Elle est joutée d'un puits remarquable.

REPRÉSENTATION



INVENTAIRE DU PATRIMOINE REMARQUABLE

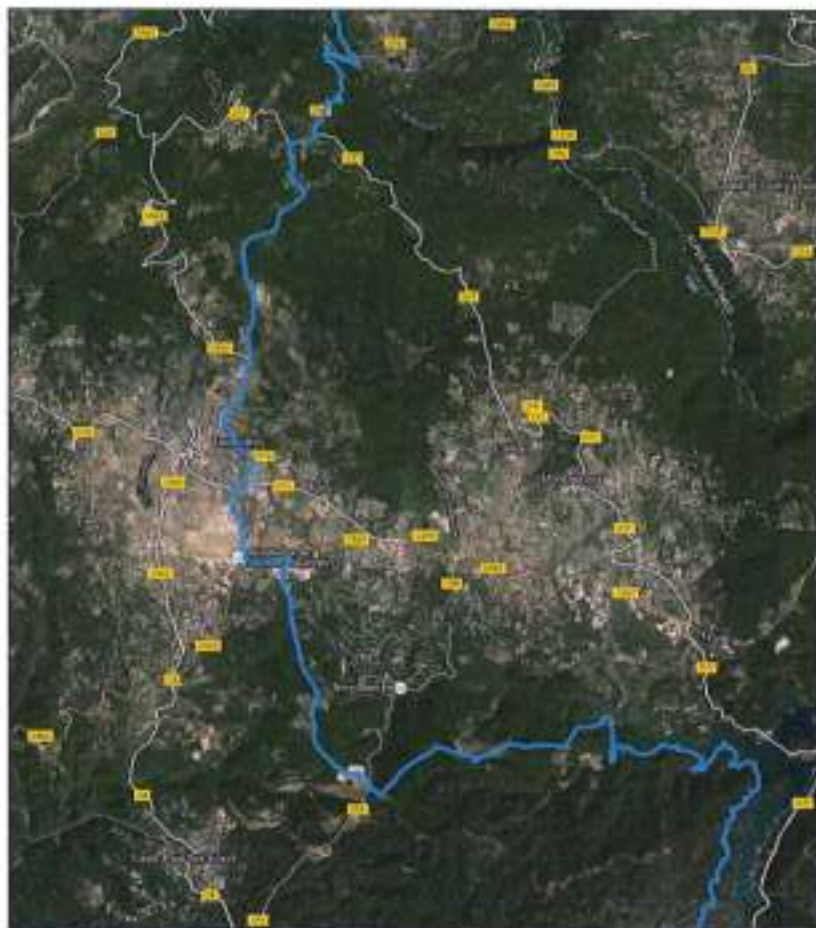
## N°28 - GR 49 ET SENTIERS

TYPE DE PROTECTION

4

### Descriptif :

Il s'agit d'un sentier de randonnée qui traverse le Var et les Alpes de Haute-Provence, de Saint-Raphaël à Rougon, via Fréjus, Tournettes, Comps-sur-Artuby et Trigance, soit environ 100 km.



REPRÉSENTATION

INVENTAIRE DU PATRIMOINE REMARQUABLE



## N°29 - LE CHÊNE DE MIREUR

Parcelle n°363, section I

TYPE DE PROTECTION

4

CADASTRE



PHOTO AÉRIENNE



### Descriptif :

Âgé de 250 à 300 ans, ce chêne Blanc mesure environ 18 m d'envergure, de 14 m de hauteur pour 1,6 m de diamètre.



REPRÉSENTATION

INVENTAIRE DU PATRIMOINE REMARQUABLE

## N°30 - AQUEDUC ANTIQUE DE FRÉJUS

Nord est de la commune

TYPE DE  
PROTECTION

1

CADASTRE



PHOTO AÉRIENNE



### Descriptif :

À sa mise en service, la longueur totale de l'aqueduc est de 41 567 m, vingt six kilomètres en longueur orthodromique.

Au début de son utilisation, l'aqueduc est alimenté par la Foux de Montauroux. Environ vingt ans plus tard, une seconde source, la Siagnole, ou Neissoun vient compléter l'alimentation de l'aqueduc. Alimenté par deux sources différentes, l'aqueduc est alors qualifié de « bicéphale ». Au départ de l'aqueduc, l'altitude est de 516 m et la température moyenne de l'eau est de 10,5 °C. L'aqueduc rejoint Fréjus, située à 34 m d'altitude, en suivant une pente moyenne de 1,1 %. L'eau met environ 17 heures à parcourir la totalité de l'aqueduc, à la vitesse moyenne de 2,4 km/h. Le débit moyen est estimé à 34 litres par seconde, soit un débit journalier d'environ 2 900 mètres cubes. Les dimensions internes de l'aqueduc sont d'1,6 mètre de haut pour 70 centimètres de large (soit deux pieds romains).

L'aqueduc franchit un grand nombre de vallons où il est affecté par le résultat des précipitations méditerranéennes et réchauffé par le soleil, ce qui accentue les dépôts carbonatés. Le trajet est en majeure partie souterrain, sauf à l'approche de Fréjus dont il aborde le point le plus haut à une altitude de 34 m. Il y a été partiellement réutilisé pour y installer la conduite d'alimentation en eau de Fréjus dite de la 2e convention (1794).

La date de construction a été estimée au milieu du ier siècle, mais de nombreuses données concernant la construction de l'aqueduc restent inconnues à ce jour ainsi, la durée du chantier, le coût et le financement n'ont pu être déterminés.

Il est resté en service pendant environ 305 ans d'après l'étude de l'épaisseur des concrétions internes (dépôts carbonatés), qui augmentent d'environ un millimètre par an. Toutefois, les cinq à sept premiers kilomètres sont encore utilisés de nos jours.

INVENTAIRE DU PATRIMOINE REMARQUABLE